

RÈGLEMENT DU PRIX MARIE-JEANNE LAURENT-DUHAMEL

(adopté au Conseil du 17/11/2020)

1. Objectifs

Le Prix Marie-Jeanne Laurent-Duhamel est décerné par la SFdS et est destiné à reconnaître la qualité du travail de thèse d'un(e) jeune statisticien(ne) ayant soutenu sa thèse dans un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie ou dans un établissement membre de l'Agence Universitaire de la Francophonie ou ayant rédigé sa thèse en langue française. Le choix du(de) la lauréat(e) est décidé par un Jury dont la composition et les tâches sont décrites ci-dessous.

2. Périodicité du Prix

Le Prix est décerné selon un cycle de trois ans. La personne choisie la première année sera particulièrement retenue pour son apport à la recherche fondamentale. Celle qui sera sélectionnée la deuxième année devra avoir contribué à la recherche appliquée. Il n'y aura pas d'attribution de ce Prix la troisième année, cette dernière étant destinée à honorer un statisticien confirmé.

3. Jury

Le Jury est composé de personnes reconnues pour leur attachement à la statistique et leur expérience dans le jugement des travaux de recherche fondamentale ou appliquée.

Il est constitué de sept membres désignés par le Président de la SFdS et le Président du Jury, lui-même désigné au préalable par le Conseil de la SFdS. Cinq d'entre eux font partie de cette dernière et ont une activité répartie principalement comme suit : deux personnes sont spécialisées en recherche fondamentale, deux autres en recherche appliquée et le dernier travaille dans une entreprise privée. Les deux autres membres du Jury sont extérieurs à la SFdS, le premier spécialisé en recherche fondamentale, l'autre en recherche appliquée. Les membres du Jury sont au nombre de quatre au minimum, de cinq au maximum.

Les membres du Jury sont désignés pour trois ans, avec renouvellement possible pour trois autres années.

Le Jury se réunit dans les trois mois suivant la clôture des candidatures. Le Président du Jury présente le choix réalisé par le Jury lors du plus proche Conseil de la SFdS.

4. Procédure d'attribution du Prix

Les jeunes statisticien(ne)s ayant présenté leur thèse de doctorat au cours des trois dernières années universitaires sont invités à envoyer, sous format électronique, leur travail de thèse, accompagné d'un résumé en français si la thèse est rédigée en anglais, et d'un curriculum vitae au secrétariat de la SFdS avant le 30 septembre de l'année en cours.

La personne désignée par le Jury sera informée après que le Conseil ait été averti de la décision du Jury ; elle recevra son Prix lors des Journées de Statistique organisées quelques mois plus tard.

Les critères d'attribution du Prix Marie-Jeanne Laurent-Duhamel sont les suivants : innovations méthodologiques, qualités rédactionnelle et pédagogique, intérêt en vue des applications.

5. Remise du Prix

Le(la) lauréat(e) est invité(e) par le Comité d'Organisation des Journées de Statistique qui suivent la délibération du Jury pour présenter une conférence invitée lors de ces Journées. Un diplôme lui est remis à cette occasion. Le(la) lauréat(e) reçoit un montant de 1.000 euros à titre d'encouragement.